

**N° 141/23**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 1<sup>er</sup> décembre 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 décembre

**Objet de la délibération :**

Redevance incitative : Tarifs  
2024

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	69
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	80
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le onze décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.  
Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Jean-Marie DALOZ à Christian MESNIER, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL BONDY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT  
A compter de 20h55 : Angèle LIME à Nathalie VAN DE WOESTYNE
- Procuration** Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Lydie SAGE par Martial PAULY
- Suppléé(e)s** Claude CHATELAIN, Michel DEBRAY, Céline DUBOIS-AUBRY, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN, Alain MONNIER
- Excusé(e)** Christine BREUILLLOT, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Considérant l'incidence de l'augmentation des différents coûts sur l'exercice 2024, à savoir :

1. La révision à la hausse des tarifs des collectes
  - OMR : +4,5 % par rapport à 2023 (+14.6% depuis le début du marché)
  - DMR : +1% par rapport à 2023 (+12.35% depuis le début du marché)
  - Verre : + 2% par rapport à 2023 (+15% depuis le début du marché)➔ Soit une incidence budgétaire de + 21 000 € sur l'exercice 2024.
2. La baisse de la contribution SYBERT sur la partie incinération (159 € en 2023 à 153 € en 2024) mais une hausse de la Taxe Générale des Activités Polluantes (+2 € en 2024). ➔ + 25 000 € ; en dehors de ces éléments, les contributions SYBERT n'évoluent pas.
3. Le respect des directives de la DGFIP, qui impose une provision pour admission de créances en non-valeur ➔ + 20 000 € prévue en 2024.
4. La baisse prévisionnelle des recettes sur les reprises matières.

Considérant l'éventuelle non-application de la TVA sur les contributions du SYBERT qui pourrait amener à une minoration de 100 000 € des dépenses 2024,

Considérant la convention proposée par le SYBERT pour l'achat et la revente de composteur et la nécessité de faire concorder les tarifs du SYBERT avec ceux de la CCLL,

La commission déchets réunie le 06/11/2023 propose de :

- Ne pas modifier la redevance incitative pour 2024
- Modifier le tarif des composteurs de 60 € à 40 €

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide la proposition de la commission de maintenir les tarifs de la redevance incitative pour 2024 ;
- Valide la baisse des tarifs dits spéciaux pour les composteurs afin d'être en accord avec la convention du SYBERT et autorise le Président à signer cette convention ;
- Valide la nouvelle grille tarifaire des tarifs spéciaux en annexe de la présente délibération à appliquer à compter de 2024.

Fait et délibéré en séance, le 11.12.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRÉNIER

Président

